

Conseil municipal du 18 décembre 2008 – budget des associations

Monsieur MICHEL revient sur les subventions. Elles sont classées en différents groupes. Il prend 2 groupes : les services communs des actions en faveur des personnes en difficultés où l'on trouve des organismes ou associations qui s'occupent de ces personnes. En 2008, on a donné 10615 €, ce n'est pas énorme. En 2009, on passe à 7595 €, il y a donc une économie de 2500 € sur cette aide. Il ne comprend pas comment on peut discuter de 2500 € pour des associations qui aident des personnes en difficultés alors qu'on va donner 2000 € à deux jeunes qui ont réalisé des exploits sportifs. L'action pour l'emploi, en 2008 on a donné 1050 €. En 2009, on donnera 950 €. On diminue de 100 € la subvention de cette association qui aide à l'emploi. De même l'encouragement aux sociétés culturelles, en 2008 la subvention était de 3810 € et en 2009 on passe à 2620 €. Cela choque Monsieur MICHEL.

Concernant le théâtre, Monsieur MICHEL dit que l'on raconte n'importe quoi. Il a lu les audits. La principale chose quand on regarde une association, c'est le compte de résultats. Combien ils dépensent sur une année donnée et quelles sont les recettes. Aujourd'hui, le compte de résultats du théâtre est à 0 €, en gros les recettes d'une année (subventions comprises) correspondent aux dépenses d'une année. A ce jour, la programmation 2009 est faite. On a demandé qu'elle soit identique, ce qui veut dire que du fait qu'on diminue de 200 000 €, le compte de résultats de l'ACAL en 2009 sera déficitaire de 200 000 €. D'après l'article 2312-1 du Code des Collectivités Locales, ils devraient être en possession des comptes de résultats des associations. La loi n'est pas respectée. Maintenant que le théâtre terminera avec le même programme, à moins 200 000 € au compte de résultats, où voulez vous imputer ce compte de résultats à part l'imputer au bilan et prendre sur le fonds associatif qui se tourne autour de 130 000 €. Il y a un peu plus de trésorerie car les besoins de fond de roulement sont négatifs. Donc les besoins en fond négatif qui correspondent à des produits constatés d'avance (ce sont les gens qui payent l'abonnement en début de saison pour l'année d'après), il ne faut pas les prendre en compte. Autrement dit ces moins 200 000 € ne vont même *pas*, pouvoir être absorbés par le fonds associatif. Ils vont donc se retrouver à la fin 2009, avec des comptes financiers exsangues Monsieur MICHEL ne comprend pas.

Concernant la MJC : il a entendu beaucoup de chiffres. Il est allé voir la MJC. On confond le compte de résultats et le bilan. ! La trésorerie est effectivement de 335 000 €. Elle comprend 100 000 € obligatoires, représentant des provisions: pour les retraites, des provisions pour le risque VIC, des provisions pour le renouvellement d'immobilisations. Autrement dit il y a 100 000 € de provisions qui sont légales. Après, il y a le fond associatif (189 000 €) qui comprend le projet associatif ; de 166 000 € puis un besoin de fond de roulement négatif qui vient compléter. Ce projet associatif de 166 000 € a été constitué par la MJC. Quand on lit les engagements de Monsieur VARESE, il est dit que l'objet est de rénover la MJC en l'installant dans des locaux adaptés. Donc ce projet est peut-être annulé à court terme ? Si la commune a besoin d'argent, elle peut dire : « on prend les économies de la MJC, mais on signe un contrat avec elle précisant qu'on lui rendra cette somme lorsque le projet sera à l'ordre du jour ». On confond vraiment cette trésorerie avec le compte de résultats. Celui de la MJC est chaque

année juste équilibré, il est à 0, voire même légèrement déficitaire des fois. Il y a eu un manque de vision. Les deux audits étaient intéressants. L'ACAL va être mise sur la paille car le bilan en fin d'année est à moins'200 000 €. Il faut dire à Monsieur PLASSARD de réduire la programmation de l'année prochaine. Aujourd'hui, si la programmation de l'année prochaine part, on terminera à moins 200 000 € au théâtre. Les fonds associatifs sont mangés. Les quelques provisions qui restent au théâtre, on ne peut pas y toucher (il y a un conflit avec un salarié), ce sont des provisions.